

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

AVIS PUBLIC
CONSULTATION ÉCRITE
RELATIF À UNE DEMANDE
DE DÉROGATION MINEURE

(EN REMPLACEMENT D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 582-20)

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LA DEMANDE
DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT AU LOT 5 760 494,
SITUÉ À SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

Avis public est donné par la présente, par la soussignée, Mme Émilie Trottier, secrétaire-trésorière de la municipalité, qu'une séance ordinaire du conseil municipal se tiendra le **2 novembre 2020, à 19h30**, à huis clos.

Le conseil municipal devra statuer sur une demande de dérogation mineure concernant le lot 5 760 494, afin d'autoriser le lotissement à des fins résidentielles d'une superficie de 1 212 mètres carrés, alors que la grille de zonage de la zone H9 du règlement de zonage 382-05 prévoit une superficie de terrain à des fins résidentielles minimale de 1 500 mètres carrés.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE

La demande de dérogation mineure vise d'autoriser le lotissement à des fins résidentiels d'une superficie de 1 212 mètres² sur le lot 5 760 494 est soumis à la consultation écrite des citoyens et tous les documents qui s'y rapportent, dont une présentation détaillée, peuvent être consultés sur le site internet de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham en suivant le lien suivant :

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement jusqu'au 2 novembre 2020 à 16h00 de la manière suivante :

- Par la poste, à l'attention de la directrice générale, 1962, boulevard Saint-Joseph Ouest, Saint-Majorique-de-Grantham, J2B 8A8
- Par courriel à l'adresse suivant : dg@st-majorique.ca
- Sur le site web de la municipalité suivant le lien suivant : <http://st-majoriquedegrantham.qc.ca/consultation-ecrite/>

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Un document expliquant les détails de la demande de dérogation mineure est disponible sur le site de la municipalité au lien suivant : <http://st-majoriquedegrantham.qc.ca/consultation-ecrite/>. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer par courriel avec nous à urbanisme@st-majorique.ca

Donné à Saint-Majorique-de-Grantham, ce 14^{ième} jour du mois d'octobre 2020.



Mme Émilie Trottier
Directrice générale et secrétaire-trésorière